

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 21819
Numéro SIREN : 508 580 289
Nom ou dénomination : ENTEROME

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 77861

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 31-07-2019

N° DE DEPOT : 077861

N° GESTION : 2008B21819

N° SIREN : 508580289

DENOMINATION : ENTEROME

ADRESSE : 94-96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris

MILLESIME : 2018

ENTEROME

Société anonyme au capital de 5.912.053,30 Euros
Siège social : 94/96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris
508 580 289 RCS Paris
(la « Société »)

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**Certifié conforme
Le Directeur Général**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a large, sweeping flourish extending to the right.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 659 752	1 364 324	295 428	0,41	1 364 324	2,81
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	176 421	39 091	137 330	0,19	134 554	0,28
Installations techniques, matériel & outillage industriels	327 481	88 466	239 015	0,33	189 992	0,39
Autres immobilisations corporelles	304 053	205 315	98 738	0,14	114 199	0,24
Immobilisations en cours	5 721		5 721	0,01		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	45 413		45 413	0,08	45 413	0,09
Créances rattachées à des participations					305 702	0,63
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	128 887		128 887	0,18	123 564	0,25
TOTAL (I)	2 647 729	1 697 196	950 534	1,32	2 277 749	4,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 526		4 526	0,01	8 473	0,02
Clients et comptes rattachés	2 124 310		2 124 310	2,95	1 130 122	2,33
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					24 365	0,05
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques					3 059 353	6,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 110 744		1 110 744	1,54	542 378	1,12
. Autres	127 357		127 357	0,18	99 974	0,21
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	66 988 834		66 988 834	93,16	40 145 156	82,78
Charges constatées d'avance	581 008		581 008	0,81	413 472	0,85
TOTAL (II)	70 936 779		70 936 779	98,65	45 423 293	93,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)	21 413		21 413	0,03	795 316	1,64
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 605 921	1 697 196	71 908 725	100,00	48 496 357	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 912 053)	5 912 053	8,22	5 708 019	11,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	956 083	1,33	417 630	0,86
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	59 683 747	83,00	59 683 747	123,07
Report à nouveau	-34 430 640	-47,87	-22 558 130	-46,51
Résultat de l'exercice	24 094 271	33,51	-11 872 511	-24,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	56 215 514	78,18	31 378 755	64,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	746 000	1,04		
TOTAL(II)	746 000	1,04		
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	21 413	0,03	795 316	1,64
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	21 413	0,03	795 316	1,64
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 000 250	1,39	1 700 000	3,51
. Découverts, concours bancaires			2 006	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 370 485	10,25	3 666 349	7,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	553 115	0,77	481 724	0,99
. Organismes sociaux	585 704	0,81	471 504	0,97
. Etat, impôts sur les bénéfices	210 901	0,29		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	346	0,00	12 309	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	475 522	0,66	54 532	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 176	0,11	98 788	0,20
Autres dettes	44 970	0,06	13 014	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 583 803	6,37	9 776 627	20,16
TOTAL(IV)	14 901 271	20,72	16 276 852	33,56
Ecart de conversion passif	(V) 24 527	0,03	45 434	0,09
TOTAL PASSIF (I à V)	71 908 725	100,00	48 496 357	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		53 589 448	53 589 448	100,00	17 886 744	100,00	35 702 704	199,60	
Chiffres d'Affaires Nets		53 589 448	53 589 448	100,00	17 886 744	100,00	35 702 704	199,60	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			17 945	0,03	211 795	1,18	-193 850	-91,52	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			118 580	0,22	117 954	0,66	626	0,53	
Autres produits			298 766	0,56	58 492	0,33	240 274	410,78	
Total des produits d'exploitation (I)			54 024 739	100,81	18 274 986	102,17	35 749 753	195,62	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			22 632 056	42,23	16 538 198	92,46	6 093 858	36,85	
Impôts, taxes et versements assimilés			640 773	1,20	139 579	0,78	501 194	359,08	
Salaires et traitements			3 271 982	6,11	3 232 238	18,07	39 744	1,23	
Charges sociales			1 594 426	2,98	1 450 252	8,11	144 174	9,94	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			156 630	0,29	157 057	0,88	-427	-0,26	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			21 413	0,04	5 556	0,03	15 857	285,40	
Autres charges			233 176	0,44	262 453	1,47	-29 277	-11,15	
Total des charges d'exploitation (II)			28 550 456	53,28	21 785 333	121,80	6 765 123	31,05	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			25 474 283	47,54	-3 510 347	-19,62	28 984 630	825,69	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			41 165	0,08	107 327	0,60	-66 162	-61,64	
Reprises sur provisions et transferts de charges			790 041	1,47			790 041	N/S	
Différences positives de change			384 661	0,72	98 518	0,55	286 143	290,45	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					203	0,00	-203	-100,00	
Total des produits financiers (V)			1 215 867	2,27	206 049	1,15	1 009 818	490,09	
Dotations financières aux amortissements et provisions					789 760	4,42	-789 760	-100,00	
Intérêts et charges assimilées			54 244	0,10	47 011	0,26	7 233	15,39	
Différences négatives de change			960 813	1,79	784 458	4,39	176 355	22,48	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 015 058	1,89	1 621 230	9,06	-606 172	-37,38	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			200 809	0,37	-1 415 181	-7,90	1 615 990	114,19	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25 675 092	47,91	-4 925 528	-27,53	30 600 620	621,27	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	687	0,00	15 392	0,09	-14 705	-95,53
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 789	0,09	247 890	1,39	-197 101	-79,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	51 476	0,10	263 282	1,47	-211 806	-80,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	0,01	10 247 890	57,29	-10 244 890	-99,96
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 364 324	2,55			1 364 324	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 367 324	2,55	10 247 890	57,29	-8 880 566	-86,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 315 849	-2,45	-9 984 608	-55,81	8 668 759	86,82
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	264 973	0,49	-3 037 625	-16,97	3 302 598	108,72
Total des Produits (I+III+V+VII)	55 292 081	103,18	18 744 317	104,79	36 547 764	194,98
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 197 810	58,22	30 616 828	171,17	580 982	1,90
RÉSULTAT NET	24 094 271	44,96	-11 872 511	-66,37	35 966 782	302,94
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	60 811	0,11	39 452	0,22	21 359	54,14
Dont Crédit-bail immobilier						

**ANNEXE DES COMPTES
ENTEROME
31/12/2018**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 71 908 725 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 24 094 271 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1. La Société

Enterome (la « **Société** ») est une société de biotechnologies.

Elle a pour raison sociale ENTEROME, et pour forme juridique une société anonyme.

Elle est domiciliée au 94-96 Avenue Ledru-Rollin 75011 Paris et a pour activités principales la sélection et l'évaluation de projets susceptibles d'être valorisés dans le domaine des sciences de la vie et l'investissement dans ces projets ; la recherche, le développement, l'accompagnement et l'exploitation commerciale de ces projets.

Faits marquants de l'exercice

Augmentations de capital

Au cours du dernier trimestre de 2018, 232 031 BSA 1 et 304 902 BSA 2013-05 ont été exercés. La Société a procédé à une augmentation de capital de 204 035 euros, donnant lieu à la création de 536 933 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,38 €, pour un prix d'émission de 0,38 € par action pour l'exercice de BSA-1 et de 1,90 € par action pour l'exercice de la BSA 2013-05.

À la suite de ces opérations, au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 5 912 053 €, divisé en 15 558 035 actions d'une valeur nominale de 0,38 € chacune, entièrement libérées.

Attributions de bons de souscription d'actions, d'actions gratuites et de stock options

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration de la Société a attribué:

- 75 000 BSA («BSA 2017-06»);
- 605 000 AGA («AGA 2018»), dont 132 000 AGA ont été annulées au 31 décembre 2018 ; et
- 44 000 options d'achat d'actions («Options 2017»), qui ont toutes été annulées au 31 décembre 2018.

Signature du Warrants Agreement avec la BEI

Pour rappel, le 23 novembre 2017, la Société et la Banque Européenne d'Investissement ont signé un contrat de financement, relatif à l'octroi d'un financement pouvant représenter un montant total de 40 M€.

Ce financement étant rémunéré par (i) un intérêt variable correspondant au taux EURIBOR de la période (trois mois) + 600 points de base et par (ii) l'émission de bons de souscriptions d'actions ordinaires de la Société, représentant 20 % du capital de la Société apprécié sur une base totalement diluée en cas du tirage par la Société de la totalité du financement, le Conseil d'administration, le 23 janvier 2018, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017, a décidé l'émission d'un nombre total de 4.142.637 BSA_{BEI} (correspondant à 20 % du capital fully diluted de la Société à la date de leur émission) au profit de la Banque Européenne d'Investissement, chaque BSA_{BEI} émis au prix de souscription unitaire de 0,01 Euro donnant alors le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix d'émission correspondant à la valeur nominale de l'action de la Société, soit 0,38 Euro pendant une durée de 25 ans.

Les BSA_{BEI} deviendront exerçables uniquement en cas de tirage du financement et au prorata des sommes ayant fait l'objet d'un tirage effectif par la Société au regard du montant total du financement accordé et dans les conditions du contrat d'émission. Le tirage n'est devenu possible qu'à compter de la date du 24 janvier 2018 (date de signature des derniers documents juridiques). Aucun fonds n'a été encaissé au 31 décembre 2018 par la Société.

Signature d'un contrat de partenariat avec Takeda (Contrat Takeda 2018)

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions. La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

2. Principes et Méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC n° 2017-07 du 4 novembre 2017, relatif au Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2017.

La présentation adoptée pour l'annexe est une présentation de base.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement des 12 mois suivant la date de la clôture.

Les états financiers et l'annexes sont présentés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles sont amorties sur leur durée prévisible d'utilisation.

En ce qui concerne les licences de recherche et développement, elles sont amorties à compter de l'obtention de leur autorisation de mise sur le marché, et sur la durée restant à courir de la protection du brevet.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

En 2018, l'intégralité des frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges, les critères d'activation n'étant pas remplis à ce jour. En effet, en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisations ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Par conséquent, les frais de développement ont toujours été comptabilisés en charges d'exploitation, la Société n'ayant pas obtenu d'AMM, à ce jour, sur l'un de ses produits.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	1 an Linéaire
Licences R&D :	Durée d'utilisation
Agencements, aménagements divers :	5 à 10 ans Linéaire
Matériels industriels :	5 ans Linéaire
Installations générales :	5 ans Linéaire
Matériel de bureau et informatique :	3 ans Linéaire
Mobilier :	5 ans Linéaire

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations de la filiale Enterome USA Inc. et de la Joint-Venture MDP, les dépôts de garantie et une caution sur le prêt d'amorçage de la BPI.

Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la facturation de prestations suite aux différents accords de partenariat (Takeda, BMS, Pfizer, Janssen et MDP).

La réalisation du chiffre d'affaires hors taxes pour la facturation des prestations de services, est comptabilisée de manière linéaire, étalée sur la durée des contrats.

2.5 Transfert de charges

Les transferts de charges se composent principalement des frais engagés par la Société pour sa filiale Enterome USA Inc. et qui lui sont intégralement remboursés par cette dernière pour un montant de 111 946 €.

2.6 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Trésorerie et Equivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

2.8 Impôt sur les bénéfices

Crédit d'impôt recherche : des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices imposables de l'exercice est calculé à partir du taux applicable en fin d'exercice et comptabilisé en charge d'impôts non déductible.

2.9 Comptabilisation et Présentation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (le « CICE »)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option en diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2014).

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est la constatation sur le plan comptable d'un crédit d'impôt de 32 343 €.

Il est précisé que cette somme a permis l'allègement des frais de structure de la Société et d'envisager le développement de nouveaux investissements.

Il est précisé que le CICE 2017 de 21 728 €, n'a pas encore été perçu à ce jour et n'a donc pas été affecté par la Société au développement de nouveaux projets.

2.10 Gains et pertes de change

Le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.

Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises, ...).

2.11 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'instruments de capitaux propres sont imputés sur le montant des primes d'émission. En cas d'opération en cours à la clôture d'un exercice, si l'opération a de sérieuses chances d'aboutir, les coûts externes déjà engagés à cette date sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

3. Notes sur les comptes annuels

Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements

Note 1.1 : Immobilisations brutes = 2 647 729 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 385 632	295 428	21 308	1 659 752
Immobilisations corporelles	732 536	201 690	120 550	813 676
Immobilisations financières	474 680	5 323	305 701	174 301
TOTAL	2 592 847	502 441	447 559	2 647 729

Précision concernant les immobilisations incorporelles

En 2015, la Société a acquis auprès de Vertex une licence exclusive sur trois familles de brevets portant sur une nouvelle molécule (EB8018) permettant d'agréger la protéine FimH (Familles LIC012-1, LIC012-2 et LIC012-3), et qui l'a conduite à verser un paiement initial reconnu en immobilisation incorporelle en cours.

En 2016, la société a comptabilisé une immobilisation complémentaire correspondant à un paiement d'étape.

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence autour d'EB8018, ce qui a entraîné la dépréciation à 100% de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles tiennent également compte des frais liés aux opérations en capital en cours.

Précision concernant les immobilisations financières

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations (Enterome USA Inc./MDP)	351 115	0	305 701	45 414
Prêts et autres immobilisations financières	123 564	5 323	0	128 887
TOTAL	474 680	5 323	305 701	174 301

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations liées à la filiale située aux Etats-Unis pour un montant de 0,93 € ;
- Des titres de participations liées à la Joint-Venture située en Suisse pour un montant de 45 412,31 € ;

- Des montants versés au titre de dépôts et cautionnements pour un montant de 128 887 €.

Les créances rattachées à Enterome USA Inc. sont dorénavant rattachées à l'actif circulant, car composées de factures émises et reçues, elles représentaient en 2017 un montant de 305 701 €.

Note 1.2. : Amortissements et dépréciations = 1 697 196 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Dépréciations	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 308	1 364 324	0	21 308	1 364 324
Immobilisations corporelles	293 791	0	156 630	117 549	332 872
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL	315 099	1 364 324	156 630	138 857	1 697 196

Précision concernant les dépréciations des immobilisations incorporelles

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1 364 324 € (cf note 1.1).

Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations incorporelles

Suite à la mise au rebut d'anciens matériels informatique, les éléments incorporels s'y rattachant ont également été sortis.

Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations corporelles

Suite à la mise au rebut des anciens matériels informatique, l'ensemble des immobilisations s'y rattachant ont été sorties pour leur valeur nette comptable.

Note 1.3. : Détail des immobilisations et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis./Prov.	Valeur nette
Concessions, brevets, licences	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	1 659 752	1 364 324	295 428
Immobilisations corporelles en cours	5 721	0	5 721
Construction	176 421	39 091	137 330
Installations techniques, matériel et outillages industriels	327 481	88 466	239 015
Installations générales	53 139	33 031	20 108
Mat. bureau & informatique	203 196	143 950	59 246
Mobilier	47 718	28 334	19 384
Autres participations et créances rattachées à des participations	80 841	0	80 841
Autres immobilisations financières	128 887	0	128 887
TOTAL	2 683 157	1 697 196	985 961

Note 2 : Etat des provisions et dépréciations

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions	Fin exercice
			Reprises	
Provisions risques et charges	795 316	21 413	795 316	21 413
TOTAL Provisions	795 316	21 413	795 316	21 413
Sur immobilisations incorporelles	0	1 364 324	0	1 364 324
Sur comptes clients	0	0	0	0
Autres dépréciations	0	0	0	0
TOTAL Dépréciations	795 316	1 364 324	795 316	1 364 324
TOTAL GENERAL	795 316	1 385 737	795 316	1 385 737

Détail de la provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives à la provision pour perte de change au 31 décembre 2018 de 21 413 €.

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1 364 324 € (cf note 1.1).

Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes

Note 3.1 : Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	35 427	35 427	0
Autres immobilisations financières	128 887	0	128 887
Autres créances clients	2 124 310	2 124 310	0
Etat et autres collectivités publiques :			
- Crédits d'impôt	0	0	0
- T. V. A	1 110 744	1 110 744	0
Débiteurs divers	91 929	91 929	0
Charges constatées d'avance	581 008	581 008	0
TOTAL GENERAL	4 072 307	3 943 419	128 887

Note 3.2 : Crédits d'impôts

Au titre de 2018, la Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 700 365 € et du CICE pour un montant de 32 343 €. Le produit du CIR est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Crédits d'impôts	31/12/2018
CICE 2018	32 343
CIR 2018	3 700 365
TOTAL	3 732 708

Note 3.3 : Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an	Plus 1 an	A plus
			5 ans au plus	de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 000 250	0	800 250	200 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 370 485	7 370 485		
Personnel et comptes rattachés	553 115	553 115		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	585 704	585 704		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	210 901	210 901		
- T. V. A	346	346		
- Autres impôts et taxes	475 522	475 522		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 176	56 555	19 621	
Autres dettes	44 970	44 970		
Produits constatés d'avance	4 583 803	4 583 803	0	
TOTAL GENERAL	14 901 271	13 881 400	819 871	200 000

Note 3.4 : Avances

En mai 2013, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une aide affectée à un programme ayant pour objet le « Développement d'un test fécal de stratification des patients atteints de NAFLD », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 420 000 €. Les versements ont été effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 300 K€ en 2013 suite à la signature du contrat ;

- solde en avril 2016 (120 K€).

Le contrat prévoit :

- un échancier de remboursement des 420 K€, étalé entre septembre 2016 et septembre 2019 ;
- une clause limitant le remboursement à 168 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

Le 22 juin 2016, Bpifrance Financement a accordé une aide à l'innovation à la Société en concédant un abandon de créance à hauteur de 100 K€, comptabilisé en subvention d'exploitation venant minorer les frais de recherche et développement.

Le montant à rembourser par la Société s'élève donc à 320 K€, selon l'échancier suivant :

- 17 500 € pour chacun des deux derniers trimestres 2016 ;
- 17 500 € pour chacun des deux premiers trimestres 2017 et 25 000 € pour chacun des 2 trimestres suivants ;
- 25 000 € pour chacun des deux premiers trimestres 2018 et 30 000 € pour chacun des 2 trimestres suivants ;
- 30 000 € pour chacun des 3 premiers trimestres 2019.

Au 31 décembre 2018, le montant restant à rembourser s'élève à 90 K€.

En mai 2017, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une nouvelle aide affectée à un programme ayant pour objet « Essai clinique de Phase I dans l'étude de l'antagoniste FIMH - EB8018 », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 700 000 €.

Les versements ont été et seront effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 500 K€ en mai 2017 à la signature du contrat ;
- solde à l'achèvement des travaux (200 K€).

Le contrat prévoit un échancier de remboursement trimestriel de 43 750 € étalé entre septembre 2018 et juin 2022 (sur la base des 700 K€) et une clause limitant le remboursement à 350 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

La Société a supporté 21 K€ de frais.

Le déblocage du solde de 200 K€ est intervenu en Novembre 2018 et le premier remboursement de 43 750 € a été effectué en Décembre 2018.

Note 3.5 : Prêts

Le 18 décembre 2016, la Société a obtenu un prêt d'amorçage auprès de Bpifrance Financement, d'un montant de 1 M€, aux conditions suivantes :

- d'une durée de 8 ans ;
- au taux de 4,30% jusqu'au 6 décembre 2016, puis TME du mois précédent le décaissement majoré de 3,94% ;

- bénéficiant de 12 trimestres de différé d'amortissement (avec des intérêts payables trimestriellement à terme échu) ;
- remboursable par 20 versements trimestriels à terme échu (1^{ère} échéance le 31 mars 2020 – dernière échéance le 31 décembre 2024).

Le prêt fait l'objet d'une retenue de garantie s'élevant à 50 K€, comptabilisée en autres immobilisations financières.

La Société a supporté 4 K€ de frais.

Note 4 : Ecart de conversion

Il est précisé que les comptes de la Société tiennent compte d'écarts de conversion passif sur les créances rattachées aux participations liées à la filiale ENTEROME USA Inc. pour un montant de 44 970 €, constatant ainsi une créance au 31 décembre 2018 de 35 427 €.

Note 5 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de 66 988 834 € de disponibilités bancaires.

Note 6 : Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Avoir à recevoir)	0
Autres créances (Produit à recevoir)	62 177
DISPONIBILITES	0
TOTAL	62 177

Note 7 : Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	4 121 387
Dettes fiscales et sociales	1 438 911
Créances clients et comptes rattachés	0
TOTAL	5 560 298

Note 8 : Charges et produits constatés d'avance

Montant des charges et produits constatés d'avance	Montant TTC
ACTIF	
Charges constatées d'avance	581 008
PASSIF	
Produits constatés d'avance	4 583 803

Note 8.1 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont relatives, principalement, aux coûts engagés pour les développements précliniques et cliniques d'EO2401 (264 K€) et d'EB8018 (124 K€), pour lesquelles les sociétés de recherche sous contrat facturent en avance par rapport aux étapes des études. En complément, 60 K€ concernent des frais administratifs.

Note 8.2 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des paiements initiaux des contrats BMS, Takeda, Janssen et Pfizer, qui sont reconnus de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche (cf. Note 11).

Note 9 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en nombre d'actions)	31/12/2017	Remboursement	Emission	31/12/2018
Actions ordinaires	918 845	0	536 933	1 455 778
Actions de préférences P	825 000	0	0	825 000
Actions de préférences P1	3 750 000	0	0	3 750 000
Actions de préférences P2	9 527 257	0	0	9 527 257
Total nombre des actions	15 021 102	0	536 933	15 558 035
Valeur nominale (en euros)	0,38 €		0,38 €	0,38 €
Capital (en euros)	5 708 019	0	204 035	5 912 053

Les actions de catégories P, P1 et P2 bénéficient notamment de droits de liquidation préférentielle en cas de dissolution ou liquidation amiable ou judiciaire de la Société, ainsi que de droits non pécuniaires spécifiques.

Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres

POSTES	Valeur au 31 décembre 2017	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2018
Capital	5 708 019	204 035		5 912 053
Primes d'émission	0	463 451		463 451
Réserve légale				
Réserves indisponibles	59 683 747	0	0	59 683 747
BSA	417 630	99 394	24 391	492 632
Report à nouveau	(22 558 130)		11 872 511	(34 430 640)
Résultat net N-1	(11 872 511)	11 872 511		0
Résultat net de l'exercice	0	24 094 271		24 094 271
TOTAL	31 378 755	36 733 662	11 896 902	56 215 514

Note 10.1 : Primes d'émission et Réserves

Il est prévu dans les statuts de la société que les primes d'émission liées aux différentes augmentations de capital soient transférées en réserves, excepté celles relatives à l'exercice des BSA.

Note 10.2 : Attribution d'Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis :

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caducs	Nombre d'AGA exercées	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses	
							Juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution	
18 novembre 2014	AGA 2014	1 000	0	1 000	0	0	2,60 €	
Au 31 décembre 2014		1 000	0	1 000	0	0		
12 octobre 2015	AGA 2015 (1)	30 045	0	30 045	0	0	2,60 €	
12 octobre 2015	AGA 2015 (2)	35 800	0	35 800	0	0	2,60 €	
12 octobre 2015	AGA 2015 (3)	2 000	0	2 000	0	0	2,60 €	
Au 31 décembre 2015		68 845	0	68 845	0	0		
2 novembre 2016	AGA 2016	26 500	1 500	25 000	0	0	4,66 €	
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		95 345	1 500	93 845	0	0		
25 juin 2018	AGA 2018	605 000	132 000	0	473 000	473 000	5,57 €	
Au 31 décembre 2018		700 345	133 500	93 845	473 000	473 000		

Les actions gratuites de 2014 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution, la période de conservation desdites actions est également de deux ans à compter de leur acquisition définitive. Les actions gratuites de 2015 (réparties en 3 tranches) et 2016 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an. Les actions gratuites de 2018 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution. Elles ne sont pas soumises à une période de conservation.

L'obtention des actions gratuites n'est pas soumise à une condition de performance. En revanche, elle est soumise à une condition de présence.

Note 10.3 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») et Options

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre de bons en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
24 janvier 2012	BSA 1	247 500	15 469	232 031	0	0	0,10 €	4 ans	0,38 €	7
Au 31 décembre 2012		247 500	15 469	232 031	0	0				
18 juin 2013	BSA 2013-05	495 000	190 098	304 902	0	0	0,16 €	4 ans	1,90 €	6
Au 31 décembre 2013		742 500	205 567	536 933	0	0				
18 novembre 2014	BSA 2014-4	208 986	15 000	0	193 986	193 986	0,32 €	4 ans	2,02 €	5
Au 31 décembre 2014		951 486	220 567	536 933	193 986	193 986				
12 octobre 2015	BSA 2015-10	384 460	0	0	384 460	384 460	0,32 €	4 ans	2,02 €	5
Au 31 décembre 2015		1 335 946	220 567	536 933	578 446	578 446				
2 novembre 2016	BSA 2016-11	208 500	37 499	0	171 001	171 001	0,63 €	4 ans	4,66 €	5
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		1 544 446	258 066	536 933	749 447	749 447				
25 juin 2018	BSA 2017-06	75 000	0	0	75 000	75 000	0,75 €	2,7 ans	5,21 €	4,5
Au 31 décembre 2018		1 619 446	258 066	536 933	824 447	824 447				

Date d'attribution	Type	Nombre d'options émises	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition de l'option	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
6 décembre 2016	Options 2016	20 000	0	0	20 000	20 000	0,00 €	3 ans	4,66 €	5
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		20 000	0	0	20 000	20 000				
25 juin 2018	Options 2017	44 000	44 000	0	0	0	0,00 €	3 ans	5,57 €	4,5
Au 31 décembre 2018		64 000	44 000	0	20 000	20 000				

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les BSA sont acquis annuellement :

- A hauteur de 25% à l'issue d'un an à compter de la date d'attribution ;
- Pour les 75% restants, acquisition mensuelle par 1/36ème sur 3 ans à compter de la date d'anniversaire de la date d'attribution.

Étant donné que le seul bénéficiaire des BSA 2017-06 est un membre indépendant du conseil, les droits d'exercice des BSA 2017-06 ont été acquis à hauteur de 50% de l'attribution à la date de l'attribution, les 50% restants seront acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.

En cas d'introduction en bourse de la Société, les BSA deviendront tous immédiatement exerçables.

Pour les options, les droits à exercice sont acquis un an après la date d'attribution.

La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments.

La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

L'ensemble des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi la perte diluée par action est identique à la perte de base par action.

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Secteur Industrie Pharmaceutique	53 589 448
Dont Sociétés non liées	53 352 560
Dont Sociétés liées :	236 888
Enterome USA Inc.	103 245
MDP S.A.	133 643
TOTAL Chiffre d'affaires net	53 589 448

Répartition par marché géographique	Montant
France	
Etranger	53 589 448
TOTAL	53 589 448

En octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. En vertu de ce contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à :

- la constatation en produit du paiement initial de 50 MUSD (44,2 M€)
- la prise en charge par Takeda de l'excédent des services rendus par la Société à Takeda sur sa quote-part de financement des frais de développement d'EB8018 (25% Enterome – 75% Takeda) pour 1,2 M€

En novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Dans le cadre de cet accord, la Société a reçu un paiement initial de 15 MUSD (14,1 M€), reconnu linéairement sur la durée totale du contrat de 3 ans.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à :

- l'étalement de l'upfront prévu au contrat (4,7 M€ au 31 décembre 2018, 4,7 M€ au 31 décembre 2017 et 0,6 M€ au 31 décembre 2016).
- la prise en charge par BMS de dépenses internes et externes engagées par Enterome dans le cadre des travaux de recherche prévus au contrat (2 M€ au 31 décembre 2018).

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'étape. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 31 décembre 2018.

Les autres produits des activités annexes se composent pour un total de 1,2 M€ d'une partie des paiements complémentaires (up-front payments) reçus dans le cadre des contrats signés avec les autres sociétés partenaires de la Société (Janssen, Takeda et Pfizer) comptabilisés de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche.

A noter, en 2018, l'atteinte de la deuxième étape de recherche prévue au Contrat 2015 avec la société Takeda ayant généré un chiffre d'affaires de 0,4 M€.

Note 12 : Subventions

Subvention ANRT

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a signé une convention avec l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie incluant une subvention d'un montant maximum de 42 000 €, dans le cadre d'un projet de thèse d'un doctorant ayant pour objet la prise en compte de l'organisation hiérarchique

des espèces pour la découverte de signatures métagénomiques multi-échelles.
 Ce projet s'étend sur une durée de 3 ans et prévoit une rémunération annuelle de 14 000 €. En 2018, la Société a reconnu 14 000 € en subvention d'exploitation au titre de cette subvention.

Subvention IAPP

Le 23 décembre 2013, la Société a obtenu de l'Agence Européenne de Recherche une subvention d'un montant maximum de 296 389 €, dans le cadre du projet « IAPP » ayant pour objet de développer un nouveau traitement pour les maladies inflammatoires gastro-intestinales.

Ce projet s'est terminé le 31 décembre 2017. La Société a encaissé en 2014, 177 834 € et en 2017, 54 780 €. Suite à la l'analyse du projet, qui s'est terminé le 31 décembre 2017, un complément de 3 945 € a été comptabilisé en 2018 en subvention.

Le solde attendu de la subvention a été reconnu en produit à recevoir et sera encaissé à la finalisation du dossier sur le projet.

Note 13 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	25 675 092	264 973
Résultat exceptionnel (et participation)	(1 315 849)	
Résultat comptable	24 094 271	

La perte exceptionnelle de 1 315 849 € est principalement composée de la dépréciation de l'immobilisation en cours sur la licence VERTEX à hauteur de 1,36 M€

Il est rappelé que le résultat net comptable tient compte des crédits d'impôt suivant :

Crédits d'impôts	31/12/2018
CICE 2018	32 343
CIR 2018	3 700 365
TOTAL	3 732 708

Il est à noter que le montant des déficits reportables s'élève à 23 158 195 € au 31 décembre 2018.

Note 14 : Engagements financiers

Note 14.1 : Crédit-bail

BNP LEASE :

- contrats copieur TOSHIBA
- depuis août 2012, renouvellement jusqu'en mai 2018
- depuis mai 2018 jusqu'en mai 2021 (36 mois), loyer annuel de 4 800 € HT
- redevances 2018 : 3 864 € HT.

NATIOCREDIMURS :

- contrat matériel de laboratoire Miltenyi et Hamilton
- à partir de septembre 2017, et jusqu'en septembre 2020
- caractéristiques :

Valeur des biens pris en crédit-bail	247 890
Montant des redevances afférentes à l'exercice 2018	58 419
Montant cumulé des redevances des exercices précédents	36 173
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de 2018 si les biens avaient été acquis par la Société	49 578
Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titres des exercices précédents	16 526
Evaluation des redevances restant à payer	159 613
<i>A un an au plus</i>	58 574
<i>Entre un et cinq ans</i>	101 040
<i>Plus de 5 ans</i>	
Prix d'achat résiduel	2 479

Note 14.2 : Engagements hors bilan pris**Contrat signé avec TAKEDA en 2018 « Contrat TAKEDA 2018 »**

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions.

La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

La Société a le droit irrévocable de se soustraire à son obligation de cofinancement moyennant un préavis adressé à Takeda. Si la société renonce à ses obligations de cofinancement et si son financement global était inférieur à un certain montant ou si, dans certaines circonstances, ses obligations de cofinancement ne sont pas remplies, la répartition des profits et pertes aux États-Unis sera convertie en des paiements de redevances et les jalons de développement clinique, ainsi que les jalons de ventes commerciales seront réduits.

De plus, la société a droit à des redevances échelonnées proportionnelles aux ventes réalisées hors du territoire américain, ces taux dépendant du fait que la société a ou non choisi de poursuivre le cofinancement.

Par ailleurs, la Société reste responsable de toutes les obligations financières découlant de la licence Vertex.

Contrat signé avec TAKEDA en 2015 « Contrat TAKEDA 2015 »

Le 25 décembre 2015, la Société a signé un contrat de partenariat avec Takeda afin de collaborer dans le domaine de la recherche et du développement de médicaments innovants pour le traitement de troubles gastro-intestinaux graves, tels que les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin comme la rectocolite hémorragique, ou les troubles de la motilité, dans le syndrome de l'intestin irritable.

Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration appartiennent à la Société qui concède une option de rachat, exclusive, payante et mondiale à Takeda pour les agents sélectionnés. Ainsi, dans l'hypothèse où Takeda déciderait de lever l'option, elle deviendrait titulaire des droits de propriété intellectuelle sur lesdits résultats pour les agents sélectionnés et sera alors en charge de leur développement clinique et réglementaire ainsi que de leur commercialisation.

Dans l'hypothèse d'une levée d'option par Takeda le contrat prévoit des paiements à chaque étape clé du déroulement des projets (développement, réglementaire, mise sur le marché). En complément, Enterome percevra des redevances sur les ventes nettes de tous les produits commercialisés par Takeda dérivés de cette recherche.

Contrat signé avec BMS

Le 25 novembre 2016, la Société et BMS ont signé un contrat de collaboration et de licence visant à rechercher et développer des cibles thérapeutiques et des molécules bioactives issues du microbiote intestinal pour le traitement du cancer. Cette collaboration porte également sur la recherche de nouveaux biomarqueurs, issus du microbiote intestinal, susceptibles d'améliorer les effets cliniques chez les patients traités par les médicaments issus du portefeuille d'agents immuno-oncologiques de BMS.

BMS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration à l'exception des perfectionnements de la plateforme technologique de la Société.

Par ailleurs, la Société concède une licence exclusive, emportant droit de sous-licencier, sur sa plateforme technologique à BMS dans le domaine de la collaboration.

En contrepartie, la Société recevra des paiements associés à des jalons de développement, ainsi que de royalties sur les ventes nettes des produits issus de la collaboration et exploités par BMS.

Note 14.3 : Engagements hors bilan donnés

Engagement donné au titre des contrats avec l'INRA

Au titre de différents contrats conclus avec l'INRA, la Société serait redevable de paiements d'étapes et/ou de redevances dans l'hypothèse où l'un des projets de recherche visés par les contrats aboutissait à des résultats permettant le développement et/ou l'exploitation d'un candidat médicament ou d'un diagnostic.

Engagement donné au titre du contrat de licence Vertex

Le 26 octobre 2015, la Société a conclu avec le laboratoire pharmaceutique américain Vertex un contrat de licence exclusive mondiale portant sur une molécule permettant de bloquer la protéine Fimh pour le traitement de la maladie de Crohn, dont la société s'est engagée à assurer le développement.

Au titre de ce contrat, la Société a versé un paiement initial inscrit en actif incorporel au 31 décembre 2015 et un paiement d'étape en 2016, également comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours.

La Société s'est engagée à verser différents paiements d'étape (« milestones ») qui dépendent de l'atteinte de jalons de développement, ainsi que des redevances (royalties).

Baux commerciaux

En juin 2012, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Paris à compter du 1^{er} juillet 2012, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2021, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

En mai 2017, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Evry à compter du 31 juillet 2017, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juillet 2026, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

Note 14.4 : Engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Les engagements envers le personnel sont évalués sur la base des dispositions prévues par la

convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans
Convention collective	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation	1,57%
Table de mortalité	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	3%
Taux de turn-over	Medium
Taux de charges sociales	45%

L'engagement envers le personnel s'élève à 236 472 € au 31 décembre 2018.

Note 15 : Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

La Société a versé à ses membres du conseil d'administration 140 000€ de jetons de présence au titre de 2018.

Note 16 : Informations sur les conventions avec les parties liées

Aucune convention n'entre dans le champ d'application des informations à communiquer au titre des conventions conclues entre la société et les parties liées.

Note 17 : Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	31
Non cadres	8
TOTAL	39

Note 18 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes

	Exercice 2018	
	Cabinet EY	
	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	30 000	6%
Autres missions légales et accessoires	459 328	94%
Total des honoraires	489 328	

La part significative des « autres missions légales » s'explique par la décision de la Société d'établir également des comptes selon les normes IFRS en 2018 et de les faire auditer aux normes PCAOB. Parmi ces honoraires, 53 000 € ont par ailleurs été enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pour tenir compte des frais liés aux opérations en capital.

Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2018, le Conseil d'administration du 22 janvier 2019 a décidé l'attribution gratuite de 151.000 AGA 2018-2.

Nous vous indiquons, par ailleurs, que suite à un changement de ses intérêts opérationnels, Nestlé a informé en avril 2018 la Société de sa volonté d'arrêter ses activités de diagnostics et de mettre un terme à l'accord de JV conclu avec Enterome en juillet 2017.

Dans la mesure où il avait été procédé à la création de la société Microbiome Diagnostics Partners SA (la société « MDP »), société de droit suisse détenue à 50 % - 50 % par la Société et par Nestlé, dans le cadre de la mise en place de cet accord, notre Société a cédé en mai 2019 sa participation à la société Nestlé moyennant un prix de cession de 1,5 M€ et a procédé à l'acquisition auprès de la société MDP de certains actifs incorporels, notamment ceux initialement apportés par la Société sous forme de « contribution à fond perdu » lors de sa constitution pour une somme de 1,5 M€. Parallèlement, l'ensemble des accords annexes qui avaient été mis en place avec la société MDP (contrat de licence, contrats de prestations de services...) ont été résiliés.

Note 21 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation

	Position vis-à-vis d'Enterome USA Inc.	Position vis-à-vis de MDP.
Nombre de titres de participation détenus	1 000	50 000
Capital détenu	0,93	45 412,31
Compte courant	35 427	0
Créances clients et comptes rattachés	0	104 670
Débiteurs créditeurs divers	(1)	0
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

Note 22 : Consolidation

La Société ne prépare pas de comptes consolidés étant donné qu'elle ne dépasse pas les seuils requis.

Enterome

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Enterome

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Enterome,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Enterome relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Cédric Garcia.

Cédric Garcia

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 659 752	1 364 324	295 428	0,41	1 364 324	2,81
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	176 421	39 091	137 330	0,19	134 554	0,28
Installations techniques, matériel & outillage industriels	327 481	88 466	239 015	0,33	189 992	0,39
Autres immobilisations corporelles	304 053	205 315	98 738	0,14	114 199	0,24
Immobilisations en cours	5 721		5 721	0,01		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	45 413		45 413	0,06	45 413	0,09
Créances rattachées à des participations					305 702	0,63
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	128 887		128 887	0,18	123 564	0,25
TOTAL (I)	2 647 729	1 697 196	950 534	1,32	2 277 749	4,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 526		4 526	0,01	8 473	0,02
Clients et comptes rattachés	2 124 310		2 124 310	2,95	1 130 122	2,33
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					24 365	0,05
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					3 059 353	6,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 110 744		1 110 744	1,54	542 378	1,12
. Autres	127 357		127 357	0,18	99 974	0,21
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	66 988 834		66 988 834	93,16	40 145 156	82,78
Charges constatées d'avance	581 008		581 008	0,81	413 472	0,85
TOTAL (II)	70 936 779		70 936 779	98,65	45 423 293	93,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)	21 413		21 413	0,03	795 316	1,64
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 605 921	1 697 196	71 908 725	100,00	48 496 357	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 912 053)	5 912 053	8,22	5 708 019	11,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	956 083	1,33	417 630	0,86
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	59 683 747	83,00	59 683 747	123,07
Report à nouveau	-34 430 640	-47,87	-22 558 130	-46,51
Résultat de l'exercice	24 094 271	33,51	-11 872 511	-24,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	56 215 514	78,18	31 378 755	64,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	746 000	1,04		
TOTAL(II)	746 000	1,04		
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	21 413	0,03	795 316	1,64
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	21 413	0,03	795 316	1,64
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 000 250	1,39	1 700 000	3,51
. Découverts, concours bancaires			2 006	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 370 485	10,25	3 666 349	7,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	553 115	0,77	481 724	0,99
. Organismes sociaux	585 704	0,81	471 504	0,97
. Etat, impôts sur les bénéfices	210 901	0,29		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	346	0,00	12 309	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	475 522	0,66	54 532	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 176	0,11	98 788	0,20
Autres dettes	44 970	0,06	13 014	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 583 803	6,37	9 776 627	20,16
TOTAL(IV)	14 901 271	20,72	16 276 852	33,56
Ecart de conversion passif	(V) 24 527	0,03	45 434	0,09
TOTAL PASSIF (I à V)	71 908 725	100,00	48 496 357	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		53 589 448	53 589 448	100,00	17 886 744	100,00	35 702 704	199,60	
Chiffres d'Affaires Nets		53 589 448	53 589 448	100,00	17 886 744	100,00	35 702 704	199,60	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			17 945	0,03	211 795	1,18	-193 850	-91,52	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			118 580	0,22	117 954	0,66	626	0,53	
Autres produits			298 766	0,56	58 492	0,33	240 274	410,78	
Total des produits d'exploitation (I)			54 024 739	100,81	18 274 986	102,17	35 749 753	195,62	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			22 632 056	42,23	16 538 198	92,46	6 093 858	36,85	
Impôts, taxes et versements assimilés			640 773	1,20	139 579	0,78	501 194	359,08	
Salaires et traitements			3 271 982	6,11	3 232 238	18,07	39 744	1,23	
Charges sociales			1 594 426	2,98	1 450 252	8,11	144 174	9,94	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			156 630	0,29	157 057	0,88	-427	-0,26	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			21 413	0,04	5 556	0,03	15 857	285,40	
Autres charges			233 176	0,44	262 453	1,47	-29 277	-11,15	
Total des charges d'exploitation (II)			28 550 456	53,28	21 785 333	121,80	6 765 123	31,05	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			25 474 283	47,54	-3 510 347	-19,62	28 984 630	825,69	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			41 165	0,08	107 327	0,60	-66 162	-61,64	
Reprises sur provisions et transferts de charges			790 041	1,47			790 041	N/S	
Différences positives de change			384 661	0,72	98 518	0,55	286 143	290,45	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					203	0,00	-203	-100,00	
Total des produits financiers (V)			1 215 867	2,27	206 049	1,15	1 009 818	490,09	
Dotations financières aux amortissements et provisions					789 760	4,42	-789 760	-100,00	
Intérêts et charges assimilées			54 244	0,10	47 011	0,26	7 233	15,39	
Différences négatives de change			960 813	1,79	784 458	4,39	176 355	22,48	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 015 058	1,89	1 621 230	9,06	-606 172	-37,38	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			200 809	0,37	-1 415 181	-7,90	1 615 990	114,19	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25 675 092	47,91	-4 925 528	-27,53	30 600 620	621,27	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	687	0,00	15 392	0,09	-14 705	-95,53
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 789	0,09	247 890	1,39	-197 101	-79,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	51 476	0,10	263 282	1,47	-211 806	-80,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	0,01	10 247 890	57,29	-10 244 890	-99,96
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 364 324	2,55			1 364 324	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 367 324	2,55	10 247 890	57,29	-8 880 566	-86,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 315 849	-2,45	-9 984 608	-55,81	8 668 759	86,82
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	264 973	0,49	-3 037 625	-16,97	3 302 598	108,72
Total des Produits (I+III+V+VII)	55 292 081	103,18	18 744 317	104,79	36 547 764	194,98
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 197 810	58,22	30 616 828	171,17	580 982	1,90
RÉSULTAT NET	24 094 271	44,96	-11 872 511	-66,37	35 966 782	302,94
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	60 811	0,11	39 452	0,22	21 359	54,14
Dont Crédit-bail immobilier						

**ANNEXE DES COMPTES
ENTEROME
31/12/2018**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 71 908 725 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 24 094 271 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1. La Société

Enterome (la « **Société** ») est une société de biotechnologies.

Elle a pour raison sociale ENTEROME, et pour forme juridique une société anonyme.

Elle est domiciliée au 94-96 Avenue Ledru-Rollin 75011 Paris et a pour activités principales la sélection et l'évaluation de projets susceptibles d'être valorisés dans le domaine des sciences de la vie et l'investissement dans ces projets ; la recherche, le développement, l'accompagnement et l'exploitation commerciale de ces projets.

Faits marquants de l'exercice

Augmentations de capital

Au cours du dernier trimestre de 2018, 232 031 BSA 1 et 304 902 BSA 2013-05 ont été exercés. La Société a procédé à une augmentation de capital de 204 035 euros, donnant lieu à la création de 536 933 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,38 €, pour un prix d'émission de 0,38 € par action pour l'exercice de BSA-1 et de 1,90 € par action pour l'exercice de la BSA 2013-05.

À la suite de ces opérations, au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 5 912 053 €, divisé en 15 558 035 actions d'une valeur nominale de 0,38 € chacune, entièrement libérées.

Attributions de bons de souscription d'actions, d'actions gratuites et de stock options

Le 25 juin 2018, le conseil d'administration de la Société a attribué:

- 75 000 BSA («BSA 2017-06»);
- 605 000 AGA («AGA 2018»), dont 132 000 AGA ont été annulées au 31 décembre 2018 ; et
- 44 000 options d'achat d'actions («Options 2017»), qui ont toutes été annulées au 31 décembre 2018.

Signature du Warrants Agreement avec la BEI

Pour rappel, le 23 novembre 2017, la Société et la Banque Européenne d'Investissement ont signé un contrat de financement, relatif à l'octroi d'un financement pouvant représenter un montant total de 40 M€.

Ce financement étant rémunéré par (i) un intérêt variable correspondant au taux EURIBOR de la période (trois mois) + 600 points de base et par (ii) l'émission de bons de souscriptions d'actions ordinaires de la Société, représentant 20 % du capital de la Société apprécié sur une base totalement diluée en cas de tirage par la Société de la totalité du financement, le Conseil d'administration, le 23 janvier 2018, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017, a décidé l'émission d'un nombre total de 4.142.637 BSA_{BEI} (correspondant à 20 % du capital fully diluted de la Société à la date de leur émission) au profit de la Banque Européenne d'Investissement, chaque BSA_{BEI} émis au prix de souscription unitaire de 0,01 Euro donnant alors le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix d'émission correspondant à la valeur nominale de l'action de la Société, soit 0,38 Euro pendant une durée de 25 ans.

Les BSA_{BEI} deviendront exerçables uniquement en cas de tirage du financement et au prorata des sommes ayant fait l'objet d'un tirage effectif par la Société au regard du montant total du financement accordé et dans les conditions du contrat d'émission. Le tirage n'est devenu possible qu'à compter de la date du 24 janvier 2018 (date de signature des derniers documents juridiques). Aucun fonds n'a été encaissé au 31 décembre 2018 par la Société.

Signature d'un contrat de partenariat avec Takeda (Contrat Takeda 2018)

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions. La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

2. Principes et Méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC n° 2017-07 du 4 novembre 2017, relatif au Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2017.

La présentation adoptée pour l'annexe est une présentation de base.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement des 12 mois suivant la date de la clôture.

Les états financiers et l'annexes sont présentés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles sont amorties sur leur durée prévisible d'utilisation.

En ce qui concerne les licences de recherche et développement, elles sont amorties à compter de l'obtention de leur autorisation de mise sur le marché, et sur la durée restant à courir de la protection du brevet.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

En 2018, l'intégralité des frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges, les critères d'activation n'étant pas remplis à ce jour. En effet, en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisations ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Par conséquent, les frais de développement ont toujours été comptabilisés en charges d'exploitation, la Société n'ayant pas obtenu d'AMM, à ce jour, sur l'un de ses produits.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	1 an Linéaire
Licences R&D :	Durée d'utilisation
Agencements, aménagements divers :	5 à 10 ans Linéaire
Matériels industriels :	5 ans Linéaire
Installations générales :	5 ans Linéaire
Matériel de bureau et informatique :	3 ans Linéaire
Mobilier :	5 ans Linéaire

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations de la filiale Enterome USA Inc. et de la Joint-Venture MDP, les dépôts de garantie et une caution sur le prêt d'amorçage de la BPI.

Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la facturation de prestations suite aux différents accords de partenariat (Takeda, BMS, Pfizer, Janssen et MDP).

La réalisation du chiffre d'affaires hors taxes pour la facturation des prestations de services, est comptabilisée de manière linéaire, étalée sur la durée des contrats.

2.5 Transfert de charges

Les transferts de charges se composent principalement des frais engagés par la Société pour sa filiale Enterome USA Inc. et qui lui sont intégralement remboursés par cette dernière pour un montant de 111 946 €.

2.6 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Trésorerie et Equivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

2.8 Impôt sur les bénéfices

Crédit d'impôt recherche : des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices imposables de l'exercice est calculé à partir du taux applicable en fin d'exercice et comptabilisé en charge d'impôts non déductible.

2.9 Comptabilisation et Présentation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (le « CICE »)

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option en diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2014).

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est la constatation sur le plan comptable d'un crédit d'impôt de 32 343 €.

Il est précisé que cette somme a permis l'allègement des frais de structure de la Société et d'envisager le développement de nouveaux investissements.

Il est précisé que le CICE 2017 de 21 728 €, n'a pas encore été perçu à ce jour et n'a donc pas été affecté par la Société au développement de nouveaux projets.

2.10 Gains et pertes de change

Le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.

Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises, ...).

2.11 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'instruments de capitaux propres sont imputés sur le montant des primes d'émission. En cas d'opération en cours à la clôture d'un exercice, si l'opération a de sérieuses chances d'aboutir, les coûts externes déjà engagés à cette date sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

3. Notes sur les comptes annuels

Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements

Note 1.1 : Immobilisations brutes = 2 647 729 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 385 632	295 428	21 308	1 659 752
Immobilisations corporelles	732 536	201 690	120 550	813 676
Immobilisations financières	474 680	5 323	305 701	174 301
TOTAL	2 592 847	502 441	447 559	2 647 729

Précision concernant les immobilisations incorporelles

En 2015, la Société a acquis auprès de Vertex une licence exclusive sur trois familles de brevets portant sur une nouvelle molécule (EB8018) permettant d'agréger la protéine FimH (Familles LIC012-1, LIC012-2 et LIC012-3), et qui l'a conduite à verser un paiement initial reconnu en immobilisation incorporelle en cours.

En 2016, la société a comptabilisé une immobilisation complémentaire correspondant à un paiement d'étape.

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence autour d'EB8018, ce qui a entraîné la dépréciation à 100% de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles tiennent également compte des frais liés aux opérations en capital en cours.

Précision concernant les immobilisations financières

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations (Enterome USA Inc./MDP)	351 115	0	305 701	45 414
Prêts et autres immobilisations financières	123 564	5 323	0	128 887
TOTAL	474 680	5 323	305 701	174 301

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations liées à la filiale située aux Etats-Unis pour un montant de 0,93 € ;
- Des titres de participations liées à la Joint-Venture située en Suisse pour un montant de 45 412,31 € ;

- Des montants versés au titre de dépôts et cautionnements pour un montant de 128 887 €.

Les créances rattachées à Enterome USA Inc. sont dorénavant rattachées à l'actif circulant, car composées de factures émises et reçues, elles représentaient en 2017 un montant de 305 701 €.

Note 1.2. : Amortissements et dépréciations = 1 697 196 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Dépréciations	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 308	1 364 324	0	21 308	1 364 324
Immobilisations corporelles	293 791	0	156 630	117 549	332 872
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL	315 099	1 364 324	156 630	138 857	1 697 196

Précision concernant les dépréciations des immobilisations incorporelles

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1 364 324 € (cf note 1.1).

Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations incorporelles

Suite à la mise au rebut d'anciens matériels informatique, les éléments incorporels s'y rattachant ont également été sortis.

Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations corporelles

Suite à la mise au rebut des anciens matériels informatique, l'ensemble des immobilisations s'y rattachant ont été sorties pour leur valeur nette comptable.

Note 1.3. : Détail des immobilisations et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis./Prov.	Valeur nette
Concessions, brevets, licences	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	1 659 752	1 364 324	295 428
Immobilisations corporelles en cours	5 721	0	5 721
Construction	176 421	39 091	137 330
Installations techniques, matériel et outillages industriels	327 481	88 466	239 015
Installations générales	53 139	33 031	20 108
Mat. bureau & informatique	203 196	143 950	59 246
Mobilier	47 718	28 334	19 384
Autres participations et créances rattachées à des participations	80 841	0	80 841
Autres immobilisations financières	128 887	0	128 887
TOTAL	2 683 157	1 697 196	985 961

Note 2 : Etat des provisions et dépréciations

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions	Fin exercice
			Reprises	
Provisions risques et charges	795 316	21 413	795 316	21 413
TOTAL Provisions	795 316	21 413	795 316	21 413
Sur immobilisations incorporelles	0	1 364 324	0	1 364 324
Sur comptes clients	0	0	0	0
Autres dépréciations	0	0	0	0
TOTAL Dépréciations	795 316	1 364 324	795 316	1 364 324
TOTAL GENERAL	795 316	1 385 737	795 316	1 385 737

Détail de la provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives à la provision pour perte de change au 31 décembre 2018 de 21 413 €.

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1 364 324 € (cf note 1.1).

Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes

Note 3.1 : Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	35 427	35 427	0
Autres immobilisations financières	128 887	0	128 887
Autres créances clients	2 124 310	2 124 310	0
Etat et autres collectivités publiques :			
- Crédits d'impôt	0	0	0
- T. V. A	1 110 744	1 110 744	0
Débiteurs divers	91 929	91 929	0
Charges constatées d'avance	581 008	581 008	0
TOTAL GENERAL	4 072 307	3 943 419	128 887

Note 3.2 : Crédits d'impôts

Au titre de 2018, la Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 700 365 € et du CICE pour un montant de 32 343 €. Le produit du CIR est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Crédits d'impôts	31/12/2018
CICE 2018	32 343
CIR 2018	3 700 365
TOTAL	3 732 708

Note 3.3 : Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an	Plus 1 an	A plus
			5 ans au plus	de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 000 250	0	800 250	200 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 370 485	7 370 485		
Personnel et comptes rattachés	553 115	553 115		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	585 704	585 704		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	210 901	210 901		
- T. V. A	346	346		
- Autres impôts et taxes	475 522	475 522		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 176	56 555	19 621	
Autres dettes	44 970	44 970		
Produits constatés d'avance	4 583 803	4 583 803	0	
TOTAL GENERAL	14 901 271	13 881 400	819 871	200 000

Note 3.4 : Avances

En mai 2013, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une aide affectée à un programme ayant pour objet le « Développement d'un test fécal de stratification des patients atteints de NAFLD », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 420 000 €. Les versements ont été effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 300 K€ en 2013 suite à la signature du contrat ;

- solde en avril 2016 (120 K€).

Le contrat prévoit :

- un échancier de remboursement des 420 K€, étalé entre septembre 2016 et septembre 2019 ;
- une clause limitant le remboursement à 168 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

Le 22 juin 2016, Bpifrance Financement a accordé une aide à l'innovation à la Société en concédant un abandon de créance à hauteur de 100 K€, comptabilisé en subvention d'exploitation venant minorer les frais de recherche et développement.

Le montant à rembourser par la Société s'élève donc à 320 K€, selon l'échancier suivant :

- 17 500 € pour chacun des deux derniers trimestres 2016 ;
- 17 500 € pour chacun des deux premiers trimestres 2017 et 25 000 € pour chacun des 2 trimestres suivants ;
- 25 000 € pour chacun des deux premiers trimestres 2018 et 30 000 € pour chacun des 2 trimestres suivants ;
- 30 000 € pour chacun des 3 premiers trimestres 2019.

Au 31 décembre 2018, le montant restant à rembourser s'élève à 90 K€.

En mai 2017, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une nouvelle aide affectée à un programme ayant pour objet « Essai clinique de Phase I dans l'étude de l'antagoniste FIMH - EB8018 », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 700 000 €.

Les versements ont été et seront effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 500 K€ en mai 2017 à la signature du contrat ;
- solde à l'achèvement des travaux (200 K€).

Le contrat prévoit un échancier de remboursement trimestriel de 43 750 € étalé entre septembre 2018 et juin 2022 (sur la base des 700 K€) et une clause limitant le remboursement à 350 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

La Société a supporté 21 K€ de frais.

Le déblocage du solde de 200 K€ est intervenu en Novembre 2018 et le premier remboursement de 43 750 € a été effectué en Décembre 2018.

Note 3.5 : Prêts

Le 18 décembre 2016, la Société a obtenu un prêt d'amorçage auprès de Bpifrance Financement, d'un montant de 1 M€, aux conditions suivantes :

- d'une durée de 8 ans ;
- au taux de 4,30% jusqu'au 6 décembre 2016, puis TME du mois précédent le décaissement majoré de 3,94% ;

- bénéficiant de 12 trimestres de différé d'amortissement (avec des intérêts payables trimestriellement à terme échu) ;
- remboursable par 20 versements trimestriels à terme échu (1^{ère} échéance le 31 mars 2020 – dernière échéance le 31 décembre 2024).

Le prêt fait l'objet d'une retenue de garantie s'élevant à 50 K€, comptabilisée en autres immobilisations financières.

La Société a supporté 4 K€ de frais.

Note 4 : Ecart de conversion

Il est précisé que les comptes de la Société tiennent compte d'écarts de conversion passif sur les créances rattachées aux participations liées à la filiale ENTEROME USA Inc. pour un montant de 44 970 €, constatant ainsi une créance au 31 décembre 2018 de 35 427 €.

Note 5 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de 66 988 834 € de disponibilités bancaires.

Note 6 : Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Avoir à recevoir)	0
Autres créances (Produit à recevoir)	62 177
DISPONIBILITES	0
TOTAL	62 177

Note 7 : Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	4 121 387
Dettes fiscales et sociales	1 438 911
Créances clients et comptes rattachés	0
TOTAL	5 560 298

Note 8 : Charges et produits constatés d'avance

Montant des charges et produits constatés d'avance	Montant TTC
ACTIF	
Charges constatées d'avance	581 008
PASSIF	
Produits constatés d'avance	4 583 803

Note 8.1 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont relatives, principalement, aux coûts engagés pour les développements précliniques et cliniques d'EO2401 (264 K€) et d'EB8018 (124 K€), pour lesquelles les sociétés de recherche sous contrat facturent en avance par rapport aux étapes des études. En complément, 60 K€ concernent des frais administratifs.

Note 8.2 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des paiements initiaux des contrats BMS, Takeda, Janssen et Pfizer, qui sont reconnus de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche (cf. Note 11).

Note 9 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en nombre d'actions)	31/12/2017	Remboursement	Emission	31/12/2018
Actions ordinaires	918 845	0	536 933	1 455 778
Actions de préférences P	825 000	0	0	825 000
Actions de préférences P1	3 750 000	0	0	3 750 000
Actions de préférences P2	9 527 257	0	0	9 527 257
Total nombre des actions	15 021 102	0	536 933	15 558 035
Valeur nominale (en euros)	0,38 €		0,38 €	0,38 €
Capital (en euros)	5 708 019	0	204 035	5 912 053

Les actions de catégories P, P1 et P2 bénéficient notamment de droits de liquidation préférentielle en cas de dissolution ou liquidation amiable ou judiciaire de la Société, ainsi que de droits non pécuniaires spécifiques.

Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres

POSTES	Valeur au 31 décembre 2017	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2018
Capital	5 708 019	204 035		5 912 053
Primes d'émission	0	463 451		463 451
Réserve légale				
Réserves indisponibles	59 683 747	0	0	59 683 747
BSA	417 630	99 394	24 391	492 632
Report à nouveau	(22 558 130)		11 872 511	(34 430 640)
Résultat net N-1	(11 872 511)	11 872 511		0
Résultat net de l'exercice	0	24 094 271		24 094 271
TOTAL	31 378 755	36 733 662	11 896 902	56 215 514

Note 10.1 : Primes d'émission et Réserves

Il est prévu dans les statuts de la société que les primes d'émission liées aux différentes augmentations de capital soient transférées en réserves, excepté celles relatives à l'exercice des BSA.

Note 10.2 : Attribution d'Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis :

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caducs	Nombre d'AGA exercées	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses	
							Juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution	
18 novembre 2014	AGA 2014	1 000	0	1 000	0	0	2,60 €	
Au 31 décembre 2014		1 000	0	1 000	0	0		
12 octobre 2015	AGA 2015 (1)	30 045	0	30 045	0	0	2,60 €	
12 octobre 2015	AGA 2015 (2)	35 800	0	35 800	0	0	2,60 €	
12 octobre 2015	AGA 2015 (3)	2 000	0	2 000	0	0	2,60 €	
Au 31 décembre 2015		68 845	0	68 845	0	0		
2 novembre 2016	AGA 2016	26 500	1 500	25 000	0	0	4,66 €	
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		95 345	1 500	93 845	0	0		
25 juin 2018	AGA 2018	605 000	132 000	0	473 000	473 000	5,57 €	
Au 31 décembre 2018		700 345	133 500	93 845	473 000	473 000		

Les actions gratuites de 2014 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution, la période de conservation desdites actions est également de deux ans à compter de leur acquisition définitive. Les actions gratuites de 2015 (réparties en 3 tranches) et 2016 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an. Les actions gratuites de 2018 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution. Elles ne sont pas soumises à une période de conservation.

L'obtention des actions gratuites n'est pas soumise à une condition de performance. En revanche, elle est soumise à une condition de présence.

Note 10.3 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») et Options

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre de bons en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
24 janvier 2012	BSA 1	247 500	15 469	232 031	0	0	0,10 €	4 ans	0,38 €	7
Au 31 décembre 2012		247 500	15 469	232 031	0	0				
18 juin 2013	BSA 2013-05	495 000	190 098	304 902	0	0	0,16 €	4 ans	1,90 €	6
Au 31 décembre 2013		742 500	205 567	536 933	0	0				
18 novembre 2014	BSA 2014-4	208 986	15 000	0	193 986	193 986	0,32 €	4 ans	2,02 €	5
Au 31 décembre 2014		951 486	220 567	536 933	193 986	193 986				
12 octobre 2015	BSA 2015-10	384 460	0	0	384 460	384 460	0,32 €	4 ans	2,02 €	5
Au 31 décembre 2015		1 335 946	220 567	536 933	578 446	578 446				
2 novembre 2016	BSA 2016-11	208 500	37 499	0	171 001	171 001	0,63 €	4 ans	4,66 €	5
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		1 544 446	258 066	536 933	749 447	749 447				
25 juin 2018	BSA 2017-06	75 000	0	0	75 000	75 000	0,75 €	2,7 ans	5,21 €	4,5
Au 31 décembre 2018		1 619 446	258 066	536 933	824 447	824 447				

Date d'attribution	Type	Nombre d'options émises	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition de l'option	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
6 décembre 2016	Options 2016	20 000	0	0	20 000	20 000	0,00 €	3 ans	4,66 €	5
Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017		20 000	0	0	20 000	20 000				
25 juin 2018	Options 2017	44 000	44 000	0	0	0	0,00 €	3 ans	5,57 €	4,5
Au 31 décembre 2018		64 000	44 000	0	20 000	20 000				

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les BSA sont acquis annuellement :

- A hauteur de 25% à l'issue d'un an à compter de la date d'attribution ;
- Pour les 75% restants, acquisition mensuelle par 1/36ème sur 3 ans à compter de la date d'anniversaire de la date d'attribution.

Étant donné que le seul bénéficiaire des BSA 2017-06 est un membre indépendant du conseil, les droits d'exercice des BSA 2017-06 ont été acquis à hauteur de 50% de l'attribution à la date de l'attribution, les 50% restants seront acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.

En cas d'introduction en bourse de la Société, les BSA deviendront tous immédiatement exerçables.

Pour les options, les droits à exercice sont acquis un an après la date d'attribution.

La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments.

La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

L'ensemble des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi la perte diluée par action est identique à la perte de base par action.

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Secteur Industrie Pharmaceutique	53 589 448
Dont Sociétés non liées	53 352 560
Dont Sociétés liées :	236 888
<i>Enterome USA Inc.</i>	103 245
<i>MDP S.A.</i>	133 643
TOTAL Chiffre d'affaires net	53 589 448

Répartition par marché géographique	Montant
France	
Etranger	53 589 448
TOTAL	53 589 448

En octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. En vertu de ce contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à :

- la constatation en produit du paiement initial de 50 MUSD (44,2 M€)
- la prise en charge par Takeda de l'excédent des services rendus par la Société à Takeda sur sa quote-part de financement des frais de développement d'EB8018 (25% Enterome – 75% Takeda) pour 1,2 M€

En novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Dans le cadre de cet accord, la Société a reçu un paiement initial de 15 MUSD (14,1 M€), reconnu linéairement sur la durée totale du contrat de 3 ans.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à :

- l'étalement de l'upfront prévu au contrat (4,7 M€ au 31 décembre 2018, 4,7 M€ au 31 décembre 2017 et 0,6 M€ au 31 décembre 2016).
- la prise en charge par BMS de dépenses internes et externes engagées par Enterome dans le cadre des travaux de recherche prévus au contrat (2 M€ au 31 décembre 2018).

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'étape. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 31 décembre 2018.

Les autres produits des activités annexes se composent pour un total de 1,2 M€ d'une partie des paiements complémentaires (up-front payments) reçus dans le cadre des contrats signés avec les autres sociétés partenaires de la Société (Janssen, Takeda et Pfizer) comptabilisés de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche.

A noter, en 2018, l'atteinte de la deuxième étape de recherche prévue au Contrat 2015 avec la société Takeda ayant généré un chiffre d'affaires de 0,4 M€.

Note 12 : Subventions

Subvention ANRT

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a signé une convention avec l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie incluant une subvention d'un montant maximum de 42 000 €, dans le cadre d'un projet de thèse d'un doctorant ayant pour objet la prise en compte de l'organisation hiérarchique

des espèces pour la découverte de signatures métagénomiques multi-échelles.
 Ce projet s'étend sur une durée de 3 ans et prévoit une rémunération annuelle de 14 000 €. En 2018, la Société a reconnu 14 000 € en subvention d'exploitation au titre de cette subvention.

Subvention IAPP

Le 23 décembre 2013, la Société a obtenu de l'Agence Européenne de Recherche une subvention d'un montant maximum de 296 389 €, dans le cadre du projet « IAPP » ayant pour objet de développer un nouveau traitement pour les maladies inflammatoires gastro-intestinales.

Ce projet s'est terminé le 31 décembre 2017. La Société a encaissé en 2014, 177 834 € et en 2017, 54 780 €. Suite à la l'analyse du projet, qui s'est terminé le 31 décembre 2017, un complément de 3 945 € a été comptabilisé en 2018 en subvention.

Le solde attendu de la subvention a été reconnu en produit à recevoir et sera encaissé à la finalisation du dossier sur le projet.

Note 13 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	25 675 092	264 973
Résultat exceptionnel (et participation)	(1 315 849)	
Résultat comptable	24 094 271	

La perte exceptionnelle de 1 315 849 € est principalement composée de la dépréciation de l'immobilisation en cours sur la licence VERTEX à hauteur de 1,36 M€

Il est rappelé que le résultat net comptable tient compte des crédits d'impôt suivant :

Crédits d'impôts	31/12/2018
CICE 2018	32 343
CIR 2018	3 700 365
TOTAL	3 732 708

Il est à noter que le montant des déficits reportables s'élève à 23 158 195 € au 31 décembre 2018.

Note 14 : Engagements financiers

Note 14.1 : Crédit-bail

BNP LEASE :

- contrats copieur TOSHIBA
- depuis août 2012, renouvellement jusqu'en mai 2018
- depuis mai 2018 jusqu'en mai 2021 (36 mois), loyer annuel de 4 800 € HT
- redevances 2018 : 3 864 € HT.

NATIOCREDIMURS :

- contrat matériel de laboratoire Miltenyi et Hamilton
- à partir de septembre 2017, et jusqu'en septembre 2020
- caractéristiques :

Valeur des biens pris en crédit-bail	247 890
Montant des redevances afférentes à l'exercice 2018	58 419
Montant cumulé des redevances des exercices précédents	36 173
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de 2018 si les biens avaient été acquis par la Société	49 578
Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titres des exercices précédents	16 526
Evaluation des redevances restant à payer	159 613
<i>A un an au plus</i>	58 574
<i>Entre un et cinq ans</i>	101 040
<i>Plus de 5 ans</i>	
Prix d'achat résiduel	2 479

Note 14.2 : Engagements hors bilan pris**Contrat signé avec TAKEDA en 2018 « Contrat TAKEDA 2018 »**

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions.

La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

La Société a le droit irrévocable de se soustraire à son obligation de cofinancement moyennant un préavis adressé à Takeda. Si la société renonce à ses obligations de cofinancement et si son financement global était inférieur à un certain montant ou si, dans certaines circonstances, ses obligations de cofinancement ne sont pas remplies, la répartition des profits et pertes aux États-Unis sera convertie en des paiements de redevances et les jalons de développement clinique, ainsi que les jalons de ventes commerciales seront réduits.

De plus, la société a droit à des redevances échelonnées proportionnelles aux ventes réalisées hors du territoire américain, ces taux dépendant du fait que la société a ou non choisi de poursuivre le cofinancement.

Par ailleurs, la Société reste responsable de toutes les obligations financières découlant de la licence Vertex.

Contrat signé avec TAKEDA en 2015 « Contrat TAKEDA 2015 »

Le 25 décembre 2015, la Société a signé un contrat de partenariat avec Takeda afin de collaborer dans le domaine de la recherche et du développement de médicaments innovants pour le traitement de troubles gastro-intestinaux graves, tels que les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin comme la rectocolite hémorragique, ou les troubles de la motilité, dans le syndrome de l'intestin irritable.

Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration appartiennent à la Société qui concède une option de rachat, exclusive, payante et mondiale à Takeda pour les agents sélectionnés. Ainsi, dans l'hypothèse où Takeda déciderait de lever l'option, elle deviendrait titulaire des droits de propriété intellectuelle sur lesdits résultats pour les agents sélectionnés et sera alors en charge de leur développement clinique et réglementaire ainsi que de leur commercialisation.

Dans l'hypothèse d'une levée d'option par Takeda le contrat prévoit des paiements à chaque étape clé du déroulement des projets (développement, réglementaire, mise sur le marché). En complément, Enterome percevra des redevances sur les ventes nettes de tous les produits commercialisés par Takeda dérivés de cette recherche.

Contrat signé avec BMS

Le 25 novembre 2016, la Société et BMS ont signé un contrat de collaboration et de licence visant à rechercher et développer des cibles thérapeutiques et des molécules bioactives issues du microbiote intestinal pour le traitement du cancer. Cette collaboration porte également sur la recherche de nouveaux biomarqueurs, issus du microbiote intestinal, susceptibles d'améliorer les effets cliniques chez les patients traités par les médicaments issus du portefeuille d'agents immuno-oncologiques de BMS.

BMS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration à l'exception des perfectionnements de la plateforme technologique de la Société.

Par ailleurs, la Société concède une licence exclusive, emportant droit de sous-licencier, sur sa plateforme technologique à BMS dans le domaine de la collaboration.

En contrepartie, la Société recevra des paiements associés à des jalons de développement, ainsi que de royalties sur les ventes nettes des produits issus de la collaboration et exploités par BMS.

Note 14.3 : Engagements hors bilan donnés

Engagement donné au titre des contrats avec l'INRA

Au titre de différents contrats conclus avec l'INRA, la Société serait redevable de paiements d'étapes et/ou de redevances dans l'hypothèse où l'un des projets de recherche visés par les contrats aboutissait à des résultats permettant le développement et/ou l'exploitation d'un candidat médicament ou d'un diagnostic.

Engagement donné au titre du contrat de licence Vertex

Le 26 octobre 2015, la Société a conclu avec le laboratoire pharmaceutique américain Vertex un contrat de licence exclusive mondiale portant sur une molécule permettant de bloquer la protéine Fimh pour le traitement de la maladie de Crohn, dont la société s'est engagée à assurer le développement.

Au titre de ce contrat, la Société a versé un paiement initial inscrit en actif incorporel au 31 décembre 2015 et un paiement d'étape en 2016, également comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours.

La Société s'est engagée à verser différents paiements d'étape (« milestones ») qui dépendent de l'atteinte de jalons de développement, ainsi que des redevances (royalties).

Baux commerciaux

En juin 2012, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Paris à compter du 1^{er} juillet 2012, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2021, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

En mai 2017, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Evry à compter du 31 juillet 2017, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juillet 2026, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

Note 14.4 : Engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Les engagements envers le personnel sont évalués sur la base des dispositions prévues par la

convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans
Convention collective	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation	1,57%
Table de mortalité	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	3%
Taux de turn-over	Medium
Taux de charges sociales	45%

L'engagement envers le personnel s'élève à 236 472 € au 31 décembre 2018.

Note 15 : Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

La Société a versé à ses membres du conseil d'administration 140 000€ de jetons de présence au titre de 2018.

Note 16 : Informations sur les conventions avec les parties liées

Aucune convention n'entre dans le champ d'application des informations à communiquer au titre des conventions conclues entre la société et les parties liées.

Note 17 : Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	31
Non cadres	8
TOTAL	39

Note 18 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes

	Exercice 2018	
	Cabinet EY	
	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	30 000	6%
Autres missions légales et accessoires	459 328	94%
Total des honoraires	489 328	

La part significative des « autres missions légales » s'explique par la décision de la Société d'établir également des comptes selon les normes IFRS en 2018 et de les faire auditer aux normes PCAOB. Parmi ces honoraires, 53 000 € ont par ailleurs été enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pour tenir compte des frais liés aux opérations en capital.

Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2018, le Conseil d'administration du 22 janvier 2019 a décidé l'attribution gratuite de 151.000 AGA 2018-2.

Nous vous indiquons, par ailleurs, que suite à un changement de ses intérêts opérationnels, Nestlé a informé en avril 2018 la Société de sa volonté d'arrêter ses activités de diagnostics et de mettre un terme à l'accord de JV conclu avec Enterome en juillet 2017.

Dans la mesure où il avait été procédé à la création de la société Microbiome Diagnostics Partners SA (la société « MDP »), société de droit suisse détenue à 50 % - 50 % par la Société et par Nestlé, dans le cadre de la mise en place de cet accord, notre Société a cédé en mai 2019 sa participation à la société Nestlé moyennant un prix de cession de 1,5 M€ et a procédé à l'acquisition auprès de la société MDP de certains actifs incorporels, notamment ceux initialement apportés par la Société sous forme de « contribution à fond perdu » lors de sa constitution pour une somme de 1,5 M€. Parallèlement, l'ensemble des accords annexes qui avaient été mis en place avec la société MDP (contrat de licence, contrats de prestations de services...) ont été résiliés.

Note 21 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation

	Position vis-à-vis d'Enterome USA Inc.	Position vis-à-vis de MDP.
Nombre de titres de participation détenus	1 000	50 000
Capital détenu	0,93	45 412,31
Compte courant	35 427	0
Créances clients et comptes rattachés	0	104 670
Débiteurs créditeurs divers	(1)	0
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

Note 22 : Consolidation

La Société ne prépare pas de comptes consolidés étant donné qu'elle ne dépasse pas les seuils requis.

ENTEROME

Société anonyme au capital de 5.912.053,30 Euros
Siège social : 94/96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris
508 580 289 RCS Paris
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2019

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration, et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 24.094.271 Euros, DÉCIDE de l'affecter au compte « Report à Nouveau », ce qui aura pour effet de ramener le solde débiteur dudit compte à un montant de (10.336.370) Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

**Certifié conforme
Le Directeur Général**

